

Réunion des services du Rectorat

Débat national sur l'avenir de l'école

Domaine : Améliorer le fonctionnement de l'école

Sujet : Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités de l'Etat et des collectivités territoriales ?

1. Définition du sujet

Depuis 1983, l'Education nationale s'est engagée dans un double mouvement de décentralisation et de déconcentration. Aux régions et aux départements incombent désormais la construction et l'entretien des lycées et collèges, aux régions a été attribuée la définition de la carte des formations.

La politique de déconcentration a diversifié et renforcé les attributions des services déconcentrés. L'administration centrale conserve la détermination des règles générales en matière de programmes scolaires, de recrutement et d'évaluation.

Il résulte de cette évolution plusieurs questions :

- la répartition des responsabilités entre l'Etat et les collectivités est-elle satisfaisante ?
- l'Education doit-elle s'engager plus avant dans la décentralisation ?
- les compétences de l'Etat sont-elles définies avec suffisamment de précision ?

2. Etat des lieux

Il convient de souligner l'effort d'investissement considérable consenti par l'Etat durant la période 1950-1970 pour faire face à la démographie scolaire, liée à l'accroissement des générations de l'après-guerre. Désormais l'entretien et la rénovation de ce parc immobilier sont dévolus aux collectivités.

Le transfert de ces compétences s'est certes accompagné d'un transfert de moyens financiers ; mais les collectivités, pour la plupart d'entre elles, n'ont pas manqué d'aborder très largement les dotations consacrées aux bâtiments scolaires, au-delà de la mise initiale de l'Etat. La décentralisation a permis une gestion de proximité qui prend en compte de manière plus pragmatique les besoins et les contraintes de fonctionnement et d'organisation. La conciliation et la cohérence entre compétences Etat - compétence des collectivités sont conditionnées par la qualité du dialogue entre les parties intéressées.

Dès lors que la charge d'entretien des bâtiments relève de la collectivité, il est naturel que les personnels chargés de cette mission soient gérés par la collectivité, maître de l'ouvrage. Ce mode nouveau de gestion n'est pas incompatible avec la qualité de membres de la communauté éducative reconnue aux personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) et au rôle éducatif qui leur est dévolu de par leur présence au milieu ou au contact des élèves.

.../...

3. Propositions

Le projet éducatif doit être défini pour l'ensemble du pays au niveau national. Une organisation commune du système éducatif est alors indispensable. L'appartenance de tous les personnels à l'équipe éducative a été favorisée par l'existence d'une culture commune. Les nouvelles modalités de gestion des personnels et les différences de statut qui en découlent, ne devraient pas altérer, voir défaire, cette culture commune. Mais, dans la mesure où l'ensemble des personnels affectés dans un établissement est placé sous l'autorité unique du chef d'établissement, l'esprit d'équipe pourra être maintenu.

Une décentralisation poussée trop loin pourrait être source de disparités et d'inégalités. En fonction du domaine de compétence concerné, il est nécessaire de trouver le bon niveau de décentralisation.

L'unité du système éducatif, l'uniformité des programmes et des formations constituent un facteur favorable à la mobilité des salariés et de leur famille.

L'impact de la modernisation des finances de l'Etat et de la loi d'orientation sur les lois de finance du 1^{er} août 2001 devra être pris en compte dans la mise en œuvre des étapes ultérieures de la décentralisation. Un choix entre dépenses de personnels, dépenses d'investissement et de fonctionnement permettra d'introduire une cohérence plus grande dans la gestion des ouvrages publics.

Le sentiment se manifeste que l'on arrive au bout de la décentralisation en matière éducative et scolaire et qu'il y a lieu désormais d'orienter la réflexion vers l'élaboration d'un code de bonne conduite entre les niveaux de compétence.

Le coût de la décentralisation devrait être pris en compte dans l'évaluation de son efficacité. L'éducation doit garder son caractère national et ne pas devenir une « éducation territoriale ». Il convient d'éviter la mise en place d'une éducation à plusieurs vitesses et l'apparition de disparités excessives entre les différentes composantes du territoire national.

La question de la décentralisation de l'éducation entraîne celle du niveau de gestion et de recrutement des personnels. Est-il possible d'envisager un recrutement local, par les collectivités, ou même par l'établissement lui-même ?

L'idée à retenir devrait être celle d'un travail d'ensemble plutôt que celle de transferts accrus de compétence.

L'enseignement supérieur pourrait servir de référence. Les universités sont autonomes dans le choix de leurs spécialités et les universités sont autonomes dans le choix de leurs spécialités et l'organisation des formations. La régulation reste toutefois de niveau étatique. L'objectif est donc de trouver un compromis entre autonomie et pouvoir de régulation.

Dans un premier temps, le mouvement de décentralisation a généré une augmentation des dépenses publiques. Le développement des compétences a entraîné une création de structures administratives et de niveaux de décisions nouveaux. La question est de savoir si l'Etat et les collectivités pourront poursuivre leur évolution selon une telle logique ou s'il y a lieu de remettre en cause certaines dépenses ou certaines institutions, certaines structures.

.../...

Une décentralisation maîtrisée garantit une action publique cohérente. Il a été reconnu que la maintenance des établissements scolaires et leur entretien par les collectivités a été un élément positif. Il est compréhensible qu'elles souhaitent disposer de la maîtrise des moyens en personnels nécessaires à l'entretien des bâtiments. Toutefois, les responsabilités quant à la définition du projet éducatif et des programmes doivent être maintenues au sein de l'Etat, de manière à garantir le même enseignement pour tous les élèves. La décentralisation devrait aller de pair avec un partenariat renforcé entre les collectivités et l'Etat. Une avancée dans la décentralisation ne pourra que s'accompagner d'une évaluation et d'un examen des acquis.

4. Trois propositions pour l'avenir de l'école.

. En matière éducative, le mouvement de décentralisation a atteint ses limites : un partenariat renforcé, un dialogue entre les parties intéressées devraient parfaire l'existant.

La décentralisation doit être maîtrisée pour garantir une action publique cohérente.

. Le projet éducatif, la définition des contenus, l'évaluation, les diplômes doivent être définis au niveau national.

. *Une évaluation des résultats et des effets de la décentralisation en matière éducative est nécessaire.*

Réunion des services du rectorat

Débat national sur l'avenir de l'école

Domaine – Définir les missions de l'école

Sujet : Faut-il partager autrement l'éducation entre jeunesse et âge adulte et impliquer davantage le monde du travail ?

I. Définition du sujet

L'allongement constant de la durée de la scolarité des jeunes est l'un des faits marquants de la société française. La scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans. Mais l'on constate qu'à 18 ans, 80 % des jeunes sont engagés dans un cycle de formation ; à 20 ans, ce sont 50 % qui poursuivent leurs études.

La prolongation de la scolarité n'a pas été sans produire des effets pervers. Il est apparu que la possession d'un diplôme n'est plus la garantie d'un emploi stable, ni même d'un travail valorisant. Le phénomène de surqualification, devenu plus prégnant à partir des années quatre-vingt-dix, a été source de déceptions et de frustrations pour nombre de jeunes et de familles.

Parallèlement, le nombre de jeunes d'une classe d'âge, titulaires du baccalauréat plafonne à 62 %, alors que 100 000 jeunes quittent, chaque année le système éducatif sans qualification.

Face à ce constat contradictoire, ne serait-il pas préférable de favoriser la reprise d'études, au cours de la vie professionnelle, plutôt qu'un allongement régulier des études ? et donc de valoriser l'expérience professionnelle dans l'acquisition des diplômes ?

Dans cette perspective un rôle déterminant devrait être reconnu à l'entreprise dans l'éducation et la socialisation des jeunes.

2. Etat des lieux

La notion de formation continue est traditionnellement rattachée au monde de l'entreprise et du secteur privé. Elle semble être absente de la fonction publique, dans laquelle la promotion interne est difficilement mise en œuvre, tandis que l'expérience acquise n'est guère valorisée.

La question de fond est celle du sens de l'école et de la finalité de la formation qui doit être dispensée aux jeunes. L'école devrait se donner comme mission essentielle celle de former des citoyens capables de s'adapter, de prendre des responsabilités. Une entrée trop précoce dans le monde du travail risquerait d'enfermer le jeune dans des stéréotypes et de figer son aptitude à évoluer.

.../...

L'orientation vers le lycée professionnel est encore trop souvent considérée comme un échec. Il conviendrait de convaincre les collégiens que le lycée professionnel n'est pas une voie de garage, à condition toutefois de revaloriser les métiers et les formations courtes.

Les élèves en difficulté ont souvent l'impression que leur situation est sans issue et que leur avenir se trouve dans une impasse. Une information sur la formation continue, notamment au sein de l'Education Nationale, par le biais des GRETA, leur donnerait l'espoir de pouvoir reprendre leurs études au cours de leur vie professionnelle et de compléter une scolarité interrompue ou inachevée.

Il n'est pas équitable d'incriminer l'insuffisance de l'information, au sein de l'Education Nationale, sur les formations professionnelles courtes et les métiers. Le discours dominant sur ces filières est largement déterminé par les représentations sociales touchant à la hiérarchie des professions et des formations. La question est ainsi de savoir si les potentialités de la formation continue seraient de nature à inverser une opinion plutôt négative à l'égard des voies technologiques et professionnelles.

Il ne faut pas se dissimuler toutefois que le projet d'avenir d'un jeune, de dix-sept ans par exemple, n'intègre pas spontanément dans ses perspectives l'hypothèse de la formation continue ou d'un retour vers les études.

La société française actuelle, contrairement à d'autres pays, l'Allemagne, par exemple, ne valorise pas la formation professionnelle. Les jeunes français, de même que leurs familles, se détournent de ces filières. Cette désaffection est également le résultat des conditions de travail difficiles et de la médiocrité des rémunérations dans de nombreux secteurs de l'industrie et des métiers.

La formation continue pourrait recevoir une nouvelle impulsion grâce à la valorisation des acquis de l'expérience.

3. Propositions

La formation initiale ne doit pas décider de l'avenir social et professionnel de manière définitive et irréversible. Il convient d'établir un partage équitable entre formation initiale et formation différée : quitter l'école puis revenir. La formation continue pourrait d'ailleurs être développée sous des formes nouvelles, différentes de celles actuellement connues.

La difficulté pour un élève de la filière professionnelle, de BEP, par exemple, de se réorienter, de changer de filière, voire de redoubler a été soulignée

Par ailleurs la politique qui tend à encourager les jeunes-filles à s'engager dans les formations techniques et professionnelles ne doit pas négliger les aspects pratiques qu'impliquent l'ouverture de filières jusqu'alors exclusivement masculines (aménagement de vestiaires, de toilettes ...).

.../...

Le système éducatif lui-même reflète la hiérarchie des formations et des professions imposées par la société et consacre, souvent de manière implicite, la prééminence des formations générales.

Un dispositif d'alternance école-entreprise, formation scolaire-stage, permettrait de préparer efficacement les élèves aux choix d'une profession et d'une formation valorisante.

Toutefois, le rôle de l'école ne se limite pas à la formation professionnelle. L'enseignement doit promouvoir et éveiller les goûts et les capacités de chaque élève, éduquer les élèves en référence aux principes moraux fondateurs de la société. L'école n'est plus pour les jeunes l'unique source de connaissances ; d'autres voies ouvrent aux savoirs les plus divers. L'école toutefois est irremplaçable pour apporter une dimension morale aux apprentissages. L'évaluation de l'élève ne devrait pas se réduire à celle de ses performances, mais prendre en compte la totalité de sa personnalité, et se donner ainsi pour objectif une intégration harmonieuse dans la vie sociale et professionnelle.

Les enseignants ont souvent une vue partielle et déformée du monde de l'entreprise. Il serait judicieux de confronter les enseignants avec les réalités économiques, mais aussi de permettre à des salariés de participer à des actions d'enseignement et de formation. Les professionnels pourraient ainsi dispenser des cours dans les collèges et les lycées. La multiplication des contacts aurait pour effet, outre de mieux faire connaître les réalités économiques, de valoriser auprès des jeunes le travail et les activités du secteur secondaire.

Serait-il possible de mettre en œuvre une procédure d'échanges entre enseignants et professionnels ? en offrant aux enseignants une période d'activité dans les entreprises et aux professionnels la possibilité d'assurer un enseignement. Cette forme d'alternance pourrait concerner non seulement les enseignants des disciplines professionnelles et technologiques mais également ceux des matières générales.

Une obligation légale pourrait être faite aux entreprises de s'engager dans la formation de leurs salariés et d'en faire un élément dynamique de la gestion de leurs personnels.

L'une des conditions pour se présenter aux concours de recrutement des professeurs de lycée professionnel ou des enseignements techniques pourrait être la présentation d'une expérience professionnelle.

De même, pour les élèves de troisième de collège, une réelle immersion durant un mois dans une entreprise, faciliterait le choix d'une orientation et d'une formation, en pleine connaissance de cause. Par ailleurs, une connaissance pratique des métiers et professions de la part des professeurs principaux de troisième rendrait leurs conseils en matière d'orientation post-troisième plus pertinents et plus judicieux.

Un rôle spécifique pourrait être reconnu aux licenciés de moins de 60 ans ou aux retraités dans la transmission des connaissances professionnelles et des savoirs théoriques et pratiques relatifs aux métiers.

Les relations entre l'école et l'entreprise ne pourraient se développer de manière efficace et harmonieuse que si l'on précise ce qui est de l'ordre de la production et ce qui relève de la formation et de l'enseignement, ce qui appartient en propre à l'entreprise et ce qui est du domaine de la formation professionnelle et de la transmission des savoirs.

.../...

4. Trois priorités pour l'école

- la formation initiale ne doit pas décider de l'avenir du jeune de manière définitive
Un partage entre formation initiale et formation différée, au sein d'une carrière professionnelle, serait à envisager
- Toute l'éducation ne doit pas viser à la seule insertion professionnelle. Elle doit développer les capacités de l'élève, promouvoir tous les aspects de sa personnalité
- Les échanges entreprises-école seraient favorisés par l'accueil de professionnels dans les corps enseignants et le détachement d'enseignants dans les entreprises